SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

OBJECTIF(S)

- Savoir porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise.
- Être acteur de la prévention de son entreprise.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Tout salarié d'entreprise ou assimilé.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

DURÉE

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 4 à 10 stagiaires.

PROGRAMME

1. SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DES SECOURS DANS L'ENTREPRISE

- Identifier le cadre juridique du rôle du SST.
- Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.

2. SITUER SON RÔLE DE SST DANS L'ORGANISATION DE LA PRÉVENTION DE L'ENTREPRISE

Notions de base en matière de prévention :

- Comprendre le mécanisme d'apparition du dommage, appréhender les concepts de danger/phénomène dangereux, situation dangereuse, événement dangereux, dommage, risque...
- Connaître les principes de base de la prévention.

Identifier la nature et l'importance des AT et MP dans son entreprise ou branche professionnelle :

- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession,

- Les enjeux de la prévention des risques professionnels.

Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention :

- Qu'est-ce qu'un Sauveteur Secouriste du Travail ?
- Son rôle dans l'entreprise, en dehors de l'entreprise et l'articulation de son action avec les autres acteurs de la prévention en entreprise.

3. ÊTRE CAPABLE DE CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS DE PRÉVENTION

Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail :

- Identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée,
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés,
- Imaginer les conditions dans lesquelles un accident surviendrait, et quels dommages en seraient les conséquences.

Supprimer ou réduire, ou contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses et/ou les atteintes à la santé.

- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail en proposant des actions de prévention,
- Définir des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter les atteintes à la santé.

4. ÊTRE CAPABLE D'INFORMER L'ENTREPRISE DES SITUATIONS DANGEREUSES REPÉRÉES

- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention dans l'entreprise,
- Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.

5. PROTÉGER

- Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations,
- Reconnaître les dangers persistants,
- Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger.

6. EXAMINER LA VICTIME

- Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) signe(s) indiquant que la vie de la victime est menacée,
- Associer aux signes décelés les résultats à atteindre et les prioriser.

7. FAIRE ALERTER OU ALERTER

- Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention,
- Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre,
- Choisir qui est le plus apte à déclencher l'alerte,
- Consignes pour assurer une transmission efficace de l'alerte.

8. SECOURIR

Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur-secouriste du travail doit être capable de :

- Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s),
- Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, qui aura été déduit de l'examen préalable,
- Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée,
- Vérifier, par observation de la victime, l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés :

La victime saigne abondamment :

- Comprimer l'origine du saignement, effectuer un garrot,
- Cas particuliers.

La victime s'étouffe :

- La désobstruction des voies aériennes chez l'adulte et l'enfant,
- La désobstruction des voies aériennes chez le nourrisson,
- La désobstruction des voies aériennes chez la femme enceinte et la personne obèse,
- La désobstruction des voies aériennes chez la personne alitée,
- L'obstruction partielle des voies aériennes.

La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux :

- Mettre au repos,
- Reconnaître, apprécier et transmettre à un médecin les signes d'un malaise.

La victime répond, elle se plaint de brûlures :

- Brûlures thermiques,
- Brûlures chimiques,
- Cas particuliers.

La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements :

- Traumatisme à un membre,
- Traumatisme au dos,
- Traumatisme au cou ou à la tête.

La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment :

- Plaies graves,
- Plaies simples.

La victime ne répond pas, elle respire :

- Mise sur le côté (PLS).

La victime ne répond pas, elle ne respire pas :

- Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'adulte,
- Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez l'enfant,
- Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe (DAE) chez le nourrisson.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Encadrée par un formateur titulaire du certificat de formateur SST ou de formateur de formateurs SST à jour, la formation se déroule dans une salle de réunion, mais peut en même temps se dérouler dans les ateliers ou autres lieux de l'entreprise pour les mises en situation d'accidents simulés.

Apport théorique et pratique constant axé sur les gestes à mettre en place et conduite à tenir afin de prodiguer les 1er secours en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Un document « livret de formation » édité par l'INRS est remis à chaque stagiaire.

Tout le matériel nécessaire pour cette formation est mis à disposition par le formateur : mannequin, couverture, accessoires, défibrillateur (DSA ou DAE) …

Dans un souci d'hygiène, une protection faciale sera remise à chaque participant pour le bouche-à-bouche dans le module réanimation cardio-respiratoire.

Diaporamas, vidéos, exposés interactifs, démonstration, pratique …

Pour un bon suivi des stagiaires, une évaluation formative est effectuée à la fin de chaque module du déroulé pédagogique, à l'aide d'une grille prévue à cet effet.

MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

Le passage des épreuves certificatives est sanctionné par la délivrance du certificat SST.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) tous les 24 mois, ainsi qu'à la réussite aux épreuves certificatives.

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

CONSIGNES PARTICULIÈRES